



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 30<sup>e</sup> jour d'août 2021 à 20 h, à la salle communautaire de l'hôtel de ville, sont présents mesdames les conseillères, Luce Baillargeon, Jennifer Pearson-Millar et Nancy Deschênes et messieurs les conseillers Marcel Ladouceur et Simon Legault formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

Monsieur Louis Demers, conseiller est absent

Monsieur Steve Deschenes directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Sophie Choquette, adjointe au greffe, est également présente.

Aucune personne n'était présente en salle.

### Ouverture de la séance extraordinaire du 30 août 2021 - 1

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 18 h30 avec le quorum requis

---

### 2021-08-379 : Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire - 2

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
3. Offre de services - Urbacom – soutien en urbanisme
4. Offre de services – Équipe Laurence – chemin le Boulé O (bord de la chaussée)
5. Offre de services – Équipe Laurence – chemin de la Vallée-de-la-grise
6. Offre de services – Équipe Laurence – chemin Tour-du-Lac
7. Offre de services – Équipe Laurence - soutien subventions
8. Adoption du 1er projet de règlement 2021-625 modifiant le règlement de zonage 2015-560
9. Adoption du 1er projet de règlement 2021-626 – modifiant le règlement 2015-559 sur les permis et certificats
10. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par monsieur Simon Legault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-380: Offre de services – soutien en urbanisme – Urbacom - 3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité une offre de services auprès de la firme Urbacom pour les services-conseils en urbanisme afin d'apporter un soutien supplémentaire à notre service d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la soumission d'Urbacom, datée du 11 août 2021 et portant le numéro M21-11-08, consistant à une banque de 165 heures au taux horaire de 90.00 \$.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### 2021-08-381: Offre de services – Équipe Laurence – chemin le Boulé ouest- stabilisation du bord de la rivière - 4

ATTENDU QU'UN sinistre est survenu le 30 juin 2021 et que les mesures d'urgence ont été appliquées;

CONSIDÉRANT QUE des dommages importants sont survenus au bord de la chaussée de la rue Boulé Ouest;

CONSIDÉRANT l'Arrêté de la ministre de la Sécurité publique (AM.0057-2021) concernant la mise en œuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux pluies abondantes survenues le 30 juin 2021, dans des municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de services d'Équipe Laurence, datée du 6 août 2021 et portant le numéro OS-6497, au montant de 23,200 \$ taxes en sus pour les services suivants:

- Relevés topographiques
- Plans et devis
- Préparation des documents d'appel d'offres et analyse des soumissions;
- Suivi technique bureau et chantier.

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-382: Offre de services – Équipe Laurence – chemin Vallée-de-la-Grise - 5

ATTENDU QU'UN sinistre est survenu le 30 juin 2021 et que les mesures d'urgence ont été appliquées;

CONSIDÉRANT QUE des dommages importants sont survenus au ponceau du chemin de Vallée-de-la-Grise;

CONSIDÉRANT l'Arrêté de la ministre de la Sécurité publique (AM.0057-2021) concernant la mise en œuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement aux pluies abondantes survenues le 30 juin 2021, dans des municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de services d'Équipe Laurence, datée du 6 août 2021 et portant le numéro OS-6500, au montant de 17,800 \$ taxes en sus pour les services suivants :

- Relevés topographiques
- Calculs hydrologique/hydraulique
- Plans et devis
- Suivi technique

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-383: Offre de services – Équipe Laurence – chemin Tour-du-Lac - 6

CONSIDÉRANT QUE le chemin Tour-du-Lac nécessite une réfection importante;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis doivent être préparés dans le cadre d'un appel d'offres pour effectuer les travaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Simon Legault, conseiller

Appuyé par madame Luce Baillargeon, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de service d'Équipe Laurence, datée du 19 août 2021 et portant le numéro OS-6565, au montant de 22,490 \$ taxes en sus pour les services suivants :

- Plans et devis préliminaires;
- Demande de subvention au PAVL, volet redressement et accélération ou soutien;
- Relevés topographiques et dimensionnement de ponceau, si requis;
- Plan et devis finaux
- Émission des documents d'appel d'offres et analyse des soumissions;
- Surveillances bureau et chantier.

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-384: Offre de services – Équipe Laurence – soutien administratif et technique dans les programmes de subventions - 7

CONSIDÉRANT QUE des subventions municipales sont disponibles dans le cadre des différents programmes tels que TECQ, PAVL, PRABAM, FCM-gestion d'actifs et autres.;

CONSIDÉRANT QU'Équipe Laurence possède une expertise pouvant apporter une valeur ajoutée à la Municipalité quant aux différentes subventions qu'elle pourrait obtenir.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de service d'Équipe Laurence, datée du 18 août 2021 et portant le numéro OS-6553, sous forme de taux horaire et selon le temps nécessaire alloué pour chaque demande. Le conseil municipal accepte les taux horaires suivants :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| ➤ Ingénieur senior :                     | 130 \$ - 150 \$/h |
| ➤ Ingénieur :                            | 105 \$ - 125 \$/h |
| ➤ Candidat à la profession d'ingénieur : | 85 \$ - 90 \$/h   |
| ➤ Stagiaire en ingénierie :              | 65 \$ - 80 \$/h   |
| ➤ Technicien senior ou spécialiste :     | 105 \$ - 120 \$/h |
| ➤ Technicien :                           | 70 \$ - 85 \$/h   |
| ➤ Dessinateur :                          | 65 \$ - 85 \$/h   |
| ➤ Spécialiste municipale :               | 75 \$ - 90 \$/h   |
| ➤ Adjointe administrative :              | 55 \$ - 60 \$/h   |
| ➤ Kilométrage :                          | 0,58 \$/km        |

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-385: Adoption du premier projet de règlement 2021-625 modifiant le règlement de zonage 2015-560 - 8

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), la Municipalité de Lac-Supérieur a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil municipal adopte en ce jour, le 30 août 2021, le premier projet de règlement numéro 2021-625 modifiant le règlement de zonage 2015-560;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro 2021-625 en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue dans les prochains jours;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par madame Luce Baillargeon, conseillère

Appuyé par madame Nancy Deschênes, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le premier projet du règlement 2021-625 modifiant le règlement de zonage 2015-560 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

---

### 2021-08-386: Adoption du premier projet de règlement 2021-626 modifiant le règlement 2015-559 sur les permis et certificats - 9

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), la Municipalité de Lac-Supérieur a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et certificats sur son territoire;

ATTENDU QUE ces règlements doivent être conformes au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil municipal adopte en ce jour, le 30 août 2021, le premier projet de règlement numéro 2021-626 modifiant le règlement 2015-559 sur les permis et certificats;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement sur les permis et certificats 2021-626 en conformité avec l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et selon les procédures prévues à ladite Loi;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue dans les prochains jours;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur, conseiller

Appuyé par madame Jennifer Pearson-Millar, conseillère

ET IL EST RÉSOLU QUE le premier projet du règlement 2021-626 modifiant le règlement 2015-559 sur les permis et certificats soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

---

### Clôture et levée de la séance ordinaire – 10

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h35.

Donné à Lac-Supérieur, ce 30<sup>e</sup> jour d'août 2021.

Steve Deschênes

Directeur général et secrétaire-trésorier

Steve Perreault  
Maire



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 30<sup>e</sup> jour d'août 2021.

Steve Deschenes  
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

